

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 29 avril 2026

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	Vote
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-01	29 avril 2026	Demande d'enregistrement séance de conseil municipal	30 avril 2026	15	15	12	3	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-02	29 avril 2026	Nomination secrétaire de séance	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-03	29 avril 2026	Approbation procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-04	29 avril 2026	Validation compte financier unique BP Assainissement	30 avril 2026	14	14	14	0	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-05	29 avril 2026	Validation compte financier unique BP Commune	30 avril 2026	14	14	14	0	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-06	29 avril 2026	Vote des taxes locales 2026	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-07	29 avril 2026	Validation BP Assainissement 2026	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-08	29 avril 2026	Validation BP Commune 2026	30 avril 2026	15	12	12	0	3	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-09	29 avril 2026	Fongibilité des crédits	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260429-29042026-DE

Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-10	29 avril 2026	Validation participation communale SITEU M.H.T 2026	30 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/29/04-11	29 avril 2026	Validation participation communale CCAS 2026	30 avril 2026	15	14	12	2	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/25/03-12	25 mars 2025	Validation participation communale budget Assainissement 2026	26 mars 2025	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/25/03-13	25 mars 2025	Fixation des taux horaires applicables aux travaux en régie pour 2026	26 mars 2025	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/25/03-14	25 mars 2025	Convention de mise à disposition personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.	26 mars 2025	15	15	15	0	0	Approuvée

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture le 30 avril 2026
Par dématérialisation le 30 avril 2026
Et publication sur le site internet le 30 avril 2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Monsieur Xavier LATOURNERIE

Le secrétaire de séance,
Madame Maïttena GRANGE



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20260429-29042026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260429-290401-DE

2026/29/04-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 3
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Demande enregistrement séance conseil municipal

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, fait part de la demande par mail le 13 avril 2026, de Monsieur DESBLEUMORTIERS, conseiller, concernant l'autorisation d'enregistrement des séances de conseil municipal afin d'aider le secrétaire de séance à faire un compte rendu précis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **REFUSE la demande d'enregistrement des séances de conseil municipal.**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

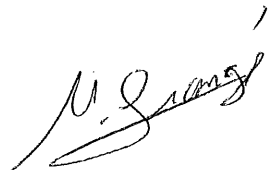
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026



Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 avril 2026, transmis dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les documents concernant les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivité territoriales, le conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint en début de séance : La séance est ouverte avec 14 présents et 1 procuration

Madame GRANGE Maïtena est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de Madame GRANGE Maïtena en tant que secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

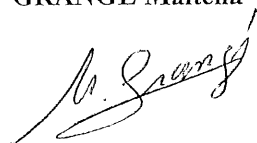
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026

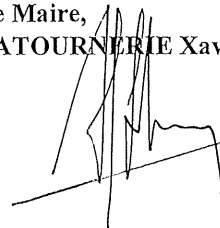
Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 16 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame DESLANDES Marie-Noëlle, 1^{ère} adjointe.

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrice DESBLEUMORTIERS souhaite la modification du point concernant la production de repas du Centre PEP à hauteur de 100 000 repas/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026



Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**



2026/29/04-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

 Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
 Abstentions : 0
 Suffrages exprimés : 14
 Votes POUR : 14
 Votes CONTRE : 0
 Votes ABSTENTION : 1
 Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Approbation compte financier unique – Budget Assainissement 2025 et affectation des résultats

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
 Vu la demande de la Commune du 18 juin 2024 demandant l'adoption du compte financier unique (CFU) à compter de 2024 (adoption 2025) ;
 Vu les Comptes Financiers Unique de la Commune de Montmartin/Mer ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;
 Excédent de fonctionnement reporté en 2024
 (Ligne 002) + 6 360.76 €
 Excédent d'investissement reporté en 2024
 (Ligne 001) + 108 069.01 €

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
 Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	238 063.12 €	RECETTES	1 232 636.76 €
DEPENSES	263 951.12 €	DEPENSES	978 045.76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 888.00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	+254 591.00 €
RESULTAT CUMULE	-19 527.24 €	RESULTAT CUMULE	+362 660.01 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260429-290404-BF

Affectation des résultats

Reste à réaliser dépenses 161 326.04 €
Reste à réaliser recettes 197 519.00 €
Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2026 : - 19 527.24 €
Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2026 : 362 660.01 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** le compte financier unique présenté du Budget Assainissement 2025
- ↳ **VALIDE** l'affectation des résultats 2025

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026



Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Votes ABSTENTION : 1
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Approbation compte financier unique – Budget Commune 2025 et affectation des résultats

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu la demande de la Commune du 18 juin 2024 demandant l'adoption du compte financier unique (CFU) à compter de 2024 (adoption 2025) ;
Vu les Comptes Financiers Unique de la Commune de Montmartin/Mer ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;
Excédent de fonctionnement reporté en 2024
(Ligne 002) + 396 087.67 €
Déficit d'investissement reporté en 2024
(Ligne 001) - 169 411.18 €

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 815 482.91 €	RECETTES	452 354.67 €
DEPENSES	1 451 752.73 €	DEPENSES	639 849.06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+363 730.18 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-187 494.39€
RESULTAT CUMULE	+759 817.85 €	RESULTAT CUMULE	-356 905.57 €

Affectation des résultats

Reste à réaliser dépenses : 223 516.54 €
Reste à réaliser recettes 193 632.00 €
Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2026 : - 19 527.24 €
Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2026 : 362 660.01 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** le compte financier unique présenté du Budget Assainissement 2025
- ↳ **VALIDE** l'affectation des résultats 2025

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

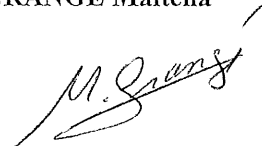
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026

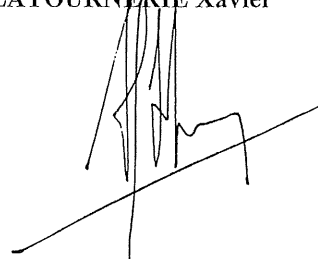
Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Vote des taxes locales 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose le vote les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 40.04 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 41.76 %
- Taxe habitation (TH) : 14.96 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuvent les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2026

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

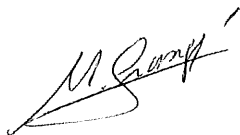
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026



Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**





COMMUNE : 349 MONTMARTIN SUR MER
 ARRONDISSEMENT : 50 COUTANCES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE COUTANCES

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 561 673	40,04	102,24	1 591 000	637 036	40,04	637 036
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	87 706	41,76	104,04	88 200	36 832	41,76	36 832
Taxe d'habitation (TH)	589 326	14,96	46,33	570 000	85 272	14,96	85 272
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				759 140	759 140		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		759 140

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produit total souhaité 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0			13 129		0	-63 343		

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votées (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
759 140		-50 214		708 926

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le

ID : 050-215003492-20260429-290406-DE

Le Pour la Commune

À SAINT-LO
 Le 24 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 GILLES TOURPIN

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote.



COMMUNE : 349 MONTMARTIN SUR MER
 ARRONDISSEMENT : 50 COUTANCES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE COUTANCES

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	992
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière sur le non bâti :	5 480
Taxe d'habitation :	6 657
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	44 274
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	30 114
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	554 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	15 600
c. Correction des bases THRS	-7 765
d. Correction des bases THLV	-15 912
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,000000
d. Taux FB commune 2020	18,62
e. Taux FB département 2020	21,42

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,16	115,40	13,16	102,24
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	42,40	127,98	23,94	104,04
Taxe d'habitation (TH)	23,67	23,91	59,78	13,45	46,33
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,92
b. Taux maximum de la maajo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

15,01

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260429-290406-DE

2026/29/04-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Approbation Budget Assainissement 2026 et reprise des résultats

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Section de fonctionnement : 331 820.41 €
Section d'investissement : 1 111 219.44 €

Reste à réaliser dépenses 161 326.04 €
Reste à réaliser recettes 197 519.00 €

Reprise des résultats :

- Déficit reporté de fonctionnement (002) - 19 527.24 €
- L'excédent reporté d'investissement (001) + 362 660.01 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

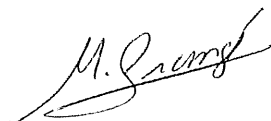
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026


Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260429-290408-BF

2026/29/04-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Votes Abstention : 3
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Approbation Budget Commune 2026 et reprise des résultats

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Section de fonctionnement : 2 174 964.74 €
Section d'investissement : 1 845 222.88 €

Reste à réaliser dépenses 223 516.54 €
Reste à réaliser recettes 193 632.00 €

Reprise des résultats :

- Affectation excédent de fonctionnements (1068) : **+386 790.11 €**
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : **373 027.74 €**
- Déficit reporté d'investissement (001) : **-356 905.57 €**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026

Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**



2026/29/04-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

OBJET : Fongibilité des crédits

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2021/21/10-04 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.


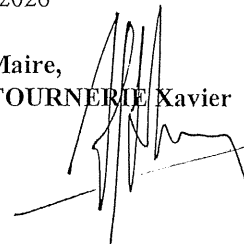
- **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/04/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026
Par dématérialisation le 30/04/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

Objet : Validation participation communale SITEU M.H.T. – année 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Maire informe le conseil de la participation 2026 du budget assainissement au SITEU M.H.T. pour la somme de 161 114 €. Ces participations sont calculées en fonction du nombre d'abonnés et de volumes d'eaux traitées par commune déléguée et propose au conseil la validation de cette participation communale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE et AUTORISE** la participation pour l'année 2026 au syndicat M.H.T pour un montant de 161 114.00 €

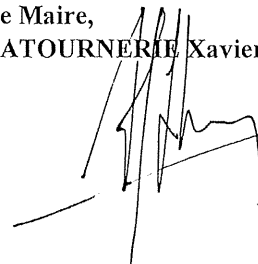
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026
Par dématérialisation le 30/04/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 2
Votes ABSTENTION : 1
Date de convocation : 16 avril 2026

Objet : Validation participation communale C.C.A.S. – année 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil la validation de la participation communale au budget annexe « CCAS » pour l'année 2026 pour le montant suivant :

- Budget « CCAS » : 12 317.92 €

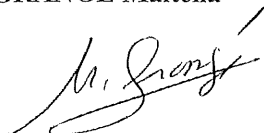
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE et AUTORISE** la participation pour l'année 2026 au budget annexe CCAS pour 12 317.92 €


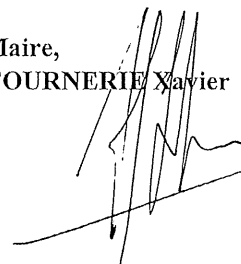
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026
Par dématérialisation le 30/04/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

Objet : Validation participation communale budget Assainissement – année 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil la validation de la participation communale au budget annexe « Assainissement » pour l'année 2026 pour le montant suivant :

- Budget « CCAS » : 74 500.25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE et AUTORISE** la participation pour l'année 2026 au budget annexe Assainissement pour 74 500.25 €

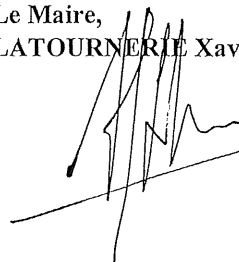
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026
Par dématérialisation le 30/04/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

Objet : Fixation des taux horaires applicables aux travaux en régie pour l'exercice 2025

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune. Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un barème horaire selon les catégories de personnel concernées.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que cette pratique permet à la commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de chaque exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures d'ordre, c'est-à-dire sans mouvement de fonds. L'état des travaux d'investissement effectués en régie, établi à cet effet, correspond au coût d'acquisition des fournitures et matériaux utilisés augmenté des charges de production : frais de personnel, matériel, outillage acquis ou loué.

Pour mettre en place la procédure de comptabilisation des travaux en régie, il convient de définir le coût horaire. Le Maire propose de fixer le coût horaire moyen comme suit :

Coût horaire moyen pour les travaux en régie de l'année 2026	
Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la réintégration en investissement à chaque fin d'exercice, les travaux en régie réalisés.
- **APPROUVE** les coûts horaires suivants relatifs aux travaux en régie pour l'année 2026 :

Coût horaire moyen pour les travaux en régie de l'année 2026	
Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026

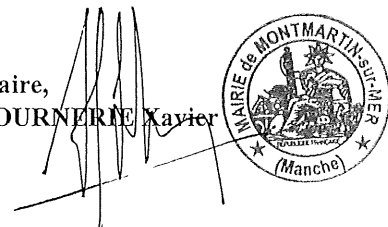
Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/29/04-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 29 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 16 avril 2026

Objet : Convention mise à disposition personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.

L'an deux mil -vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Madame GRANGE Maïtena remplit les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mise à disposition de personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T. Ces heures seront remboursées par le syndicat sur la base des tarifs appliqués pour le coût horaire des travaux en régie aux agents communaux de Montmartin sur Mer, soit :

Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition de personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander le remboursement des heures effectuées auprès du syndicat à hauteur de

Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/04/2026

Par dématérialisation le 30/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
GRANGE Maïtena**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**

